



Balma, le 16 novembre 2024

Contribution à la Concertation publique pour de nouveaux aménagement sur la M112

Aménagements multimodaux de la M112 – Route d'Agde et de Lavaur sur l'itinéraire du REV6 Est

En tant qu'association agréée Protection de l'Environnement, nous déposons une contribution à la concertation publique pour de nouveaux aménagements sur la M112.

A la lecture du dossier de concertation, **nous émettons un avis globalement favorable** à ce projet qui permettra un rééquilibrage entre les modes de déplacements, au profit des modes actifs et des transports en commun. **Nous souhaitons toutefois signaler à la maîtrise d'ouvrage quelques points de vigilance** dans la finalisation technique de ce projet :

- **Biodiversité** : une ambition plus marquée devrait pouvoir être développée en ayant recours à des végétaux locaux. Nous notons que « La préservation du végétal présent (alignements de platanes, etc) est l'un des points clés de ce projet » et approuvons que la couverture végétale soit renforcée. Nous souhaitons que les trames vertes existantes soient soutenues et que différentes strates végétales soient associées et implantées dans des espaces généreux permettant leur plein développement. L'espace de biodiversité qui accompagne la Garrigue identifié au futur PLUiH est traversé par la M112. Il serait donc très utile, notamment pour la petite faune (mammifères, amphibiens, reptiles, ...), que des aménagements leur soient destinés, afin de ne pas dégrader leurs conditions de déplacement au sein de cette entité écologique.
- **Cycle de l'eau** : une attention particulière doit être apportée à l'infiltration naturelle des eaux de ruissellement et à la protection du milieu récepteur (la Garrigue, l'Hers et la Seillonne) contre les pollutions, et ce du fait de la création de nouvelles surfaces imperméabilisées. Ceci permettrait également d'atténuer l'effet d'« îlot de chaleur » que risque d'entraîner la création de cette nouvelle infrastructure.
- **Transports en commun** : ce projet devrait être l'occasion de densifier la desserte en transports en commun des territoires attenants. De nouvelles lignes pourraient être créées au-delà de la simple création de nouveaux arrêts. Pour développer le report modal en entrée d'agglomération, un ou plusieurs parkings-relais devraient être créés à proximité de l'échangeur autoroutier et être desservis par les lignes de transports en commun, tout en préservant les qualités naturelles et paysagères des rivières proches et de leurs vallées.
- **Pistes cyclables et cheminements piétonniers** : les ouvrages bidirectionnels ne devraient pas être retenus, car ils ne facilitent pas les circulations et l'intermodalité. La connexion aux ouvrages existants de l'autre côté du périphérique et en direction de l'Union et Montrabé devrait être impérative dans le cadre du projet pour améliorer réellement, du point de vue du

report modal, le rôle de cette section qui sera aménagée.

- **Nouvelle voie de liaison** : nous attirons votre attention sur le développement de la ZAC Balma-Gramont au sud de l'infrastructure et sur la future création d'une nouvelle voie reliant la M112 et le quartier Vidailhan. Cette création modifiera sensiblement les flux dans ce secteur.

Pour terminer, **en tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement sur le département de la Haute-Garonne, nous demandons à être formellement associés dans les prochaines phases de la concertation sur ce projet**, notamment en amont de la phase d'enquête publique à venir.

Pour l'APCVEB,
la présidente,



Annie Damon-Chosy